LE MÉMOIRE DE LICENCE

EN LANGUES ET LITTÉRATURES CLASSIQUES

Règlement, réflexions et conseils pratiques

1998-1999

Sommaire

I. Dispositions réglementaires 3
A. Règlement 3
B. Modalités d'application et indications pratiques 4
II. L'épreuve 5
III. Pourquoi un mémoire ? 5
IV. Définition 6
A. Un travail scientifique 6
B. De taille limitée 7
V. Le choix du sujet et du « promoteur » 8
A. Le secteur 8
B. Le sujet 8
C. Le « promoteur » 10
VI. L'organisation du travail 11
VII. La présentation matérielle 13
A. La dactylographie 13
B. Les différentes parties 14
VIII. Problèmes techniques 17
A. Du bon usage de la note 17
B. L'« art de citer » 18
1. Citations dans le texte 18
2. Citations dans les notes 19
a. Sources anciennes 19
b. Ouvrages modernes 21
IX. Bibliographie 27

Le mémoire est à la fois le couronnement des études et la grande affaire des deux années de licence. Il préoccupe à bon droit les étudiants, pour qui un tel travail présente nombre d'aspects nouveaux. L'expérience montre que les questions qu'ils se posent et les inquiétudes dont ils témoignent ne varient guère d'année en année, qu'il s'agisse de la façon de choisir le sujet et de le délimiter ou de la rédaction et de la présentation matérielle.

Cette brochure donne les dispositions réglementaires relative au mémoire, répond à nombre de problèmes traditionnellement soulevés et fournit quelques réflexions et conseils pratiques.

I. Dispositions réglementaires

A. Règlement (20/5/1998)

Au sens du présent règlement, il y a lieu d'entendre par « mémoire » le travail de fin d'études prescrit pour l'obtention du diplôme.

Par la réalisation d'un mémoire, l'étudiant doit montrer son aptitude à se servir de l'acquis constitué au cours de ses études dans le cadre d'une recherche personnelle et rigoureuse portant sur un sujet limité. C'est une entreprise de conception et non une simple compilation. L'étudiant y fera preuve de sens critique et d'esprit de synthèse.

Le conseil d'administration a décidé le règlement suivant :

Art. 1.– L'étudiant doit avoir déposé son projet de mémoire pour la date affichée par chaque Faculté. Si elle approuve le projet, l'instance compétente avalise le choix du promoteur ou, le cas échéant, en désigne un. Cette procédure doit être close au plus tard le 30 novembre de l'année de l'épreuve.

Art. 2.– Le comité de lecture, composé du promoteur et de deux lecteurs au moins, est constitué dans le courant du premier semestre de l'année de l'épreuve. Sa composition est avalisée par l'instance compétente. Ce comité ne peut comporter une majorité de personnes appartenant au même service. En principe, ses membres sont docteurs. Les lecteurs étrangers à l'institution feront l'objet d'une expertise notoire dans le domaine abordé.

Art. 3.– Le promoteur, membre du corps académique ou docteur ou agrégé de l'enseignement supérieur, conseille l'étudiant, le suit tout au long de son travail, l'aide à en dégager le plan et le fil conducteur et l'introduit auprès de certaines personnes ressources. Il donne un avis sur un texte préliminaire éventuel.

Art. 4.– La défense est orale et publique ; les membres du comité de lecture sont tenus d'y participer. La durée de l'épreuve ne peut excéder une heure.

Art. 5.– Dans les notes de l'année, le mémoire n'interviendra pas pour plus de 40 % des points attribués à l'ensemble de l'épreuve.

Art. 6.– La qualité d'un mémoire n'étant pas liée à son volume, le travail ne devrait pas excéder 100 pages, annexes non comprises.

Art. 7.– Dans le respect du présent règlement, chaque Faculté reste libre d'organiser les modalités d'application de celui-ci.

Art. 8.– Le mémoire faisant partie de l'épreuve, le règlement en vigueur pour les examens est d'application.

Art. 9.– De manière générale, dans le cas de non-respect des échéances fixées par le présent règlement et des modalités d'application facultaires, le terme « examinateur » visé à l'article 7 du règlement général des examens est remplacé par « le jury représenté par son bureau et éclairé par l'avis du promoteur ».

Art. 10.– Le présent règlement sera d'application à partir de l'année académique 1998-1999.

B. Modalités d'application et indications pratiques

1 (art. 1).– L'étudiant doit communiquer par écrit son projet de mémoire (c'est-à-dire au moins un titre, même provisoire) au président du jury de la licence au plus tard à la fin du premier semestre de la 1re licence (vers la mi-janvier).

2 (art. 2).– Par dérogation accordée par la Faculté, l'art. 2 ne s'applique qu'en partie dans la filière de langues et littératures classiques : un comité de lecture peut être composé de deux personnes appartenant ou rattachées au même service.

3 (art. 5).– Le mémoire intervient pour 40 % des points attribués à l'ensemble de l'épreuve.

4 (art. 6).– Par « annexes », il faut entendre notamment les corpus de textes, les relevés statistiques, les index, la bibliographie, la table des matières, les fascicules d'illustrations.

5 (art. 7).– La date de dépôt du mémoire est fixée par la Faculté. Elle correspond d'ordinaire à la date d'ouverture de la session. Tout retard (dû par exemple à des raisons techniques) doit être dûment justifié et les lecteurs prévenus avant la date de dépôt.

6 (art. 8).– Art. 24 du règlement des examens (8/8/1998) : « Une note d'examen égale ou supérieure à 12, obtenue par un étudiant qui n'a pas réussi l'année d'études à laquelle l'examen se rattache, fait l'objet d'un report pour les trois années académiques suivantes, à condition que l'étudiant : 1. ait présenté au moins une fois tous les examens que comporte l'année d'études. Pour les années terminales qui en comportent, le mémoire ou le travail de fin d'études font partie de l'épreuve ; 2. ait obtenu pour l'ensemble des examens de cette même année d'études au moins la moitié des points, en tenant compte de la pondération si elle est prévue. » En d'autres termes, l'étudiant doit déposer son mémoire à la fin de la dernière année de son curriculum légal (c.-à-d. l'année de la 1re inscription en 2e épreuve) sous peine de n'obtenir aucune dispense en cas d'ajournement.

7.– Il convient de fournir quatre exemplaires du mémoire, un pour chaque lecteur et un – c'est une obligation légale – pour l'U.D.

8.– Le mémoire, comme tout travail intellectuel, ne peut être utilisé, et *a fortiori* reproduit, sans l'accord de l'auteur. Le C.I.C.B. a mis au point un formulaire (disponible à l'U.D.) à remplir après la délibération et par lequel l'étudiant définit les modalités de consultation de son travail par d'autres personnes. Il vise avant tout à protéger les droits d'auteurs.

II. – L'épreuve

Le programme des cours de la licence en langues et littératures classiques comporte un mémoire. Ce travail est lu par trois personnes au moins, dont l'une, en général (le « promoteur »), en a également suivi l'élaboration. Après une présentation orale où l'étudiant expose son travail et répond aux questions de ses lecteurs, ceux-ci fournissent chacun une note ; la moyenne des trois notes vaut pour 40 % de l'ensemble des notes de la seconde épreuve.

III. – Pourquoi un mémoire ?

Trois raisons au moins justifient l'importance attribuée à ce travail.

La licence est une formation axée sur la *recherche*, et le seul moyen de s'y initier est d'en faire. Peu d'étudiants, c'est vrai, poursuivront une spécialisation dans cette voie ; mais un contact personnel et actif, au moins une fois au cours des études, avec ce qui fait la spécificité de l'Université est indispensable à tous. L'universitaire est précisément celui qui sait comment les connaissances s'élaborent, pour l'avoir vu faire et ensuite pour l'avoir fait lui-même. Il est ainsi capable de remettre ces connaissances en cause ou d'en mesurer les limites.

Plus concrètement, le mémoire, dans le *cursus* de l'étudiant qui ne compte pas s'engager dans la recherche scientifique, est la seule occasion (mis à part, sur une plus petite échelle, les cours d'exercices) de sortir du système « cours *ex cathedra* / restitution du discours professoral » pour s'attaquer lui-même à un problème et montrer ce dont il est capable. L'expérience montre que bien des étudiants y trouvent la possibilité de se révéler et conservent de cette période un excellent souvenir.

Faire un mémoire, c'est, sommairement parlant :

– circonscrire un sujet ;
– rassembler la documentation nécessaire pour le traiter ;
– élaborer un exposé clair et accessible à des lecteurs dont ce n'est pas la spécialité.

En somme, c'est la démarche même de l'enseignant qui prépare un cours : le mémoire est ainsi, d'une façon peut-être à première vue paradoxale, une *préparation à l'enseignement secondaire.* Plus largement, c'est aussi un entraînement à l'exposé écrit et à la conduite personnelle et responsable d'un travail de son début à sa fin.

IV. – Définition

Les étudiants qui consultent la liste des mémoires des années précédentes (➲ p. 28) sont souvent étonnés par le caractère limité, à leurs yeux, de certains sujets, et rêvent de perspectives plus vastes.

Il faut rappeler que le mémoire est l'œuvre d'un apprenti chercheur encore très inexpérimenté, et qui dispose de peu de temps (une année académique, au cours de laquelle il doit également suivre les cours de licence et, dans la mesure du possible, satisfaire aux obligations de l'agrégation). Mieux vaut un mémoire dense sur un sujet précis et restreint qu'une série de considérations générales sur un domaine passionnant, mais mal maîtrisé parce qu'il est trop vaste ou qu'il suppose des compétences spéciales longues à acquérir.

Le mémoire n'est ni un doctorat, qui doit satisfaire à d'autres exigences d'ampleur et d'originalité, ni une dissertation où l'étudiant se bornerait à développer une série d'idées plus ou moins personnelles, ni enfin une compilation pure et simple.

Un mémoire est un *travail scientifique de taille limitée.*

A. *Un travail scientifique,* qui consiste à :

- poser une question de façon à la fois claire et pertinente (la question a-t-elle un sens ?) ;
- repérer et rassembler la documentation le plus correctement et le plus exhaustivement possible ;
- traiter celle-ci, c'est-à-dire l'ordonner de façon cohérente en établissant, d'après le sujet à développer, des rapprochements et des connexions entre les différents éléments qui permettront de dégager des ensembles intelligibles ;
- poser à cette documentation des questions, c'est-à-dire formuler des hypothèses qu'elle permettra de vérifier ou de réfuter ;
- rédiger clairement les réponses (positives ou négatives) que l'on estime avoir obtenues, ou, le cas échéant, les raisons pour lesquelles elles n'ont pu être obtenues.

La mise en forme de cette démarche implique des exigences minimales de présentation (introduction, conclusion, notes …) sur lesquelles on reviendra dans la suite.

B. *De taille limitée*

Pour correspondre à cette définition, le mémoire de licence n'a nul besoin d'être exagérément volumineux : il ne s'agit pas de révolutionner les sciences de l'antiquité, ni de leur apporter des découvertes capitales. (Bien des études qui ont effectivement révolutionné des secteurs importants de la connaissance n'avaient que quelques dizaines de pages – ainsi le mémoire d'Einstein ou celui de Saussure sur les laryngales).

Souvent aussi, l'étudiant « fait long » parce qu'il n'a pas su « faire court », faute de temps ou d'esprit de synthèse : ne sachant pas distinguer l'essentiel de l'accessoire, il risque d'être tenté de sacrifier une partie de la documentation réunie au prix de grands efforts.

Les études de langues et littératures classiques comportent quatre années et il n'y a aucune raison d'allonger leur durée. Ceci n'empêche nullement les diplômés de poursuivre des études complémentaires.

Comme le stipule le règlement, la qualité d'un mémoire n'étant pas liée à son volume, le travail **ne devrait pas excéder 100 pages, annexes non comprises.**

V. – Le choix du sujet et du promoteur

Il s'agit de choisir, dans le vaste domaine des sciences de l'antiquité, un *secteur* auquel on s'intéresse plus particulièrement, et d'y délimiter un *sujet* qu'il soit possible de traiter avec les moyens dont on dispose et dans un délai fixé.

A. *Le secteur*

Il faut souligner l'extraordinaire diversité des études de langues et littératures classiques et leur caractère souvent pluridisciplinaire. À côté des recherches portant sur la langue (lexicologie ou grammaire) et sur les textes pris en eux-mêmes (y compris les éditions critiques), il y a les diverses approches que permet l'histoire, telle qu'elle est aujourd'hui pratiquée, et les innombrables perspectives qu'elle ouvre à la curiosité (histoire des sociétés, des mentalités, des religions, des sciences …), sans oublier les domaines plus spécialisés, comme les sciences dites auxiliaires (épigraphie, paléographie, papyrologie …).

La traduction reste, dans une certaine mesure, le couronnement du travail du philologue. Attentif à pénétrer toutes les nuances et les finesses du texte, sensible à toutes les intentions de l'auteur, il s'applique à faire passer dans sa langue la richesse des textes anciens. Ce travail est souvent original, car, mis à part les grands classiques, beaucoup de Grecs ou de Latins n'ont plus été traduits depuis le XIXe, voire le XVIIIe s., et les traductions d'alors étaient souvent de « belles infidèles ». De plus, le français a beaucoup évolué au cours du XXe s. et des traductions – parfois récentes – reflètent une langue académique et démodée qui donne à certains auteurs anciens un air vieillot et poussiéreux.

Un bon sujet de mémoire peut donc consister à traduire un texte et à le commenter de manière à le rendre accessible au lecteur contemporain. Il faut toutefois souligner que, contrairement aux apparences, un tel sujet ne représente pas la voie de la facilité.

B. *Le sujet*

Certains étudiants semblent croire, bien à tort, que « tout est dit , et (que) l'on vient trop tard depuis plus de sept mille ans qu'il y a des hommes et qui pensent » (La Bruyère). Impressionnés, en particulier, par l'énorme bibliographie consacrée aux auteurs dits « grands » ou « classiques », ils semblent croire qu'il est désormais impossible de s'en occuper d'une manière un tant soit peu intéressante ; ils recherchent alors systématiquement l'inconnu et paraissent déçus quand un travail sur Aristophane ou sur Tacite leur est proposé.

Pourtant, la pratique quotidienne rend davantage conscient des lacunes que des résultats et que, dans certains domaines, tout, ou presque, reste à faire. Cela ne vient pas tant de l'afflux incessant de nouveaux documents (inscriptions et papyrus en particulier), qui est réel, que du renouvellement constant de la problématique. En effet, « quelle que soit la richesse de la documentation, il y a toujours des questions qu'on ne songe pas à se poser » (P. Veyne). Et l'antiquité n'est peut-être intéressante, en fin de compte, qu'à cause des éléments de réponse qu'elle paraît pouvoir apporter à des problèmes actuels : puisque ceux-ci changent sans cesse, les questions qui lui sont adressées se renouvellent, elles aussi, constamment.

Un sujet de mémoire particulièrement fréquent est celui qui naît de la *mise en rapport de deux éléments*, un thème (L'emploi du génitif …, La vie sociale …, La femme …) et un *auteur* ou un *corpus* (… chez Platon, … chez Cicéron, … à la fin de la République, … à Oxyrhynchos). Un tel sujet doit répondre aux conditions suivantes :

– *Le produit des deux termes doit rester constant*, c'est-à-dire que plus l'un est large, plus l'autre doit être restreint, et vice versa. « La femme dans l'antiquité » ou « La corruption électorale à Rome » ne sont pas des sujets de mémoire (les deux termes, trop larges, produisent un ensemble énorme et impraticable). En revanche, « Les métaphores agricoles dans la poésie lyrique grecque » (1er terme précis, 2e plus large) et « Les étrangers chez Juvénal » (1er terme très large, 2e circonscrit) le sont ;

– *Leur mise en rapport ne peut être arbitraire :* le problème posé doit être *pertinent* et *intéressant :*

  – *pertinent.* Il est tout à fait vrai qu'il ne faut pas se contenter de poser aux anciens leurs propres questions, et que les aborder en se limitant à leur propre appareil conceptuel entraîne un discours banalisant (P. Lévêque). Il reste que les problèmes ou les débats actuels n'ont pas nécessairement un sens comme tels dans les sociétés antiques : « La drogue à Rome » ou « La peine de mort dans l'antiquité » sont des énoncés purement caricaturaux. C'est dire que l'intérêt (d'ailleurs respectable) que présente tel thème ne suffit pas toujours à en faire un problème légitimant une démarche scientifique ;

  – *intéressant.* Dans son roman-fleuve *Les hommes de bonne volonté*, où il met notamment en scène le milieu de l'École Normale Supérieure, Jules Romains fait ironiquement allusion (t. III, *Les amours enfantines*, p. 32) à un étudiant engagé dans un mémoire sur « l'emploi de *et* chez Velleius Paterculus ». Si ce sujet paraît de prime abord sans intérêt, c'est à cause des considérations développées au point précédent : les deux termes ainsi rapprochés (une conjonction de coordination, un auteur de second ordre) paraissent l'un et l'autre trop restreints. Mais il se pourrait qu'une telle étude offre un intérêt particulier... En revanche, « l'emploi de *et* chez Tacite » pourrait se révéler riche de perspectives

intéressantes et permettre à son tour d'autres plus larges sur les techniques de déformation de cet historien et donc sur la véracité de son récit et sur sa conception de l'histoire. Il est donc bien difficile de dire que tel sujet est intéressant et tel autre ne l'est pas. Dans tous les cas, il est indispensable de définir précisément le but de l'étude. Il ne faut jamais perdre de vue le but final, la connaissance scientifique de l'antiquité gréco-romaine, et que chaque recherche de détail, toute pointilliste qu'elle peut paraître, trouve sa justification dans la mesure où elle permet de se rapprocher de cette fin ;

– *Leur mise en rapport doit amener des résultats qui ne soient pas tautologiques :* un mémoire sur les femmes chez Tite-Live ne peut aboutir à l'unique conclusion que Tite-Live parle beaucoup des femmes. Quoi de plus décevant, pour le lecteur d'une telle étude, de ne trouver dans sa conclusion que des éléments prévisibles en fonction du seul énoncé du sujet ?

Les réflexions qui précèdent sont issues d'une expérience concrète de la recherche que l'étudiant de licence n'a pas encore et ne peut avoir. C'est précisément pour le guider que s'est établie la pratique du recours à un « directeur » ou « promoteur » de mémoire, qui délimitera progressivement le sujet au cours de conversations avec l'étudiant et l'aidera de ses conseils dans l'élaboration du travail.

C. *Le « promoteur »*

Le « promoteur » ne doit pas nécessairement être un enseignant : les membres du personnel scientifique (assistant, 1er assistant, chef de travaux) peuvent diriger des mémoires, pour autant qu'ils soient docteurs.

Il ne doit pas non plus nécessairement appartenir à la filière de langues et littératures classiques : des professeurs d'autres sections (philosophie, histoire, archéologie …), qui sont également spécialistes de l'antiquité, peuvent diriger des mémoires dans la filière. L'étudiant a donc tout intérêt à choisir le « promoteur » en fonction du secteur principal (➲ p. 8) dont le mémoire relève.

VI. – L'organisation du travail

Les considérations qui suivent sont inévitablement très générales : chaque sujet, à la limite, pose des problèmes particuliers. Elles définissent cependant un calendrier de travail en principe optimal.

L'élaboration proprement dite du mémoire (lecture de la documentation, mise en forme et rédaction) relève de la 2e licence. Il est inutile de commencer trop tôt.

Mais :

- plus tôt l'étudiant aura une idée au moins approximative du sujet, plus longue (et donc plus féconde) en sera la maturation : cours, conférences, lectures occasionnelles, tout fait farine au bon moulin ;
- l'indispensable familiarisation avec le secteur dont relève le sujet choisi peut demander un certain temps (pour se préparer à traiter, p. ex., « la corruption électorale dans les discours de Cicéron », il faut lire plusieurs ouvrages généraux sur l'histoire de la fin de la république, la vie de Cicéron, l'organisation des élections, la corruption électorale en général [y compris, évidemment, à l'époque contemporaine], etc.) ;
- avant de traiter un sujet, il est indispensable à la fois de s'assurer qu'il n'a pas été récemment abordé du même point de vue et de recenser les études connexes ;
- en un mot, de « faire le Marouzeau » – et les instruments bibliographiques plus récents (*Gnomon*, revues …). Cette opération doit être effectuée le plus tôt possible, pour pouvoir, si nécessaire, changer de cap à temps ;
- certains articles ou certains livres indispensables sont difficilement accessibles (il faut les commander ou recourir au prêt inter-bibliothèques, en veillant à ne pas s'y prendre à la dernière minute).

Pour toutes ces raisons, le sujet doit impérativement être choisi **au plus tard à la fin du premier semestre de la première licence** (➲ p. 4).

La plupart des sujets demandent un travail préalable sur texte (dépouillement d'un *corpus*, lecture et étude du texte lui-même, traduction, etc.). Cette étape du travail se place tout naturellement durant les vacances entre la première et la deuxième licences : le fichier est ainsi constitué pour la rentrée et le travail proprement dit peut commencer.

Si le calendrier ci-dessus a été respecté et si le sujet est bien délimité, l'étudiant se trouve dans les conditions adéquates pour déposer son mémoire en première session (donc vers la mi-mai) – la seconde session jouant son rôle normal de filet de sauvetage.

L'expérience prouve que les premières pages rédigées et soumises au promoteur sont l'occasion pour celui-ci d'attirer l'attention de l'étudiant sur toute une série de problèmes généraux de présentation : style, orthographe, usage des notes, systèmes de références, etc. Il y a donc intérêt, pour régler ces problèmes une fois pour toutes et, au besoin, redresser la barre, à lui soumettre un tel échantillon le plus tôt possible (avant la fin du 1er semestre en tout cas). L'étudiant veillera à joindre à chaque livraison le plan même provisoire de son travail, de façon que le lecteur soit toujours en mesure de situer les pages reçues dans l'ensemble de l'ouvrage projeté. Les pages en question, dactylographiées, doivent être écrites sur le recto seul des feuillets.

Chacun doit élaborer sa propre méthode de travail en fonction de son sujet, mais aussi de sa personnalité. Parmi les diverses méthodes qui peuvent être mises en œuvre pour traiter la documentation (fichier traditionnel, classeur, traitement informatique, etc.), le système du fichier est un des plus commodes. On distinguera :

– le *fichier bibliographique,* dans lequel seront notées, à raison d'une référence par fiche, toutes les indications utiles relatives aux publications modernes qui constituent la bibliographie du sujet (nom de l'auteur, titre de l'ouvrage ou de l'article, lieu et date d'édition, éditeur, pages, etc. ; lieu de conservation ; résumé éventuel et appréciation sur son importance, ses passages les plus significatifs, etc., et provenance de ces indications, p. ex. les comptes rendus). Un tel fichier se prête à des accroissements ultérieurs et permet toute espèce de classements (par ordre alphabétique, par thèmes, etc.), employés seuls ou combinés entre eux.

– le *fichier des sources anciennes,* qui reflète la lecture des textes formant la matière même du mémoire. Ce fichier peut avantageusement être constitué de feuillets de grand format (A4) sur lesquels figureront toutes les indications de référence (➲ L'« art de citer », p. 18-26), les données utiles sur le contexte, le texte proprement dit, les remarques, questions et commentaires qu'il suscite en rapport avec le thème étudié, une traduction *personnelle* en règle générale (à défaut, celle d'un bon traducteur, en notant son nom et les raisons de ce choix). Comme dans le fichier bibliographique, des feuillets écrits seulement sur le recto sont plus commodes à consulter.

VII. – La présentation matérielle

A. *Indications pratiques*

L'étudiant veillera à respecter la présentation suivante :

– marges, en-tête et pied de page : max. 3 cm
– corps du texte : 12 pt ; interligne 1 1/2
– notes de bas de page : 10 pt ; interligne simple

B. *La dactylographie*

On veillera à respecter les règles habituelles de dactylographie, notamment en matière d'espacements (point terminant une phrase : pas d'espace avant, une après ; point d'abréviation : une espace après ; deux points et point-virgule : une espace avant et après), de césure, etc. La consultation du *Bon usage* de Grevisse et d'un manuel de typographie est toujours profitable (p. ex. les *Règles typographiques de l'Imprimerie Nationale*).

Si les logiciels de traitement de texte sont aujourd'hui d'un usage courant, ils nécessitent un apprentissage minimal de leurs règles de fonctionnement propres (veiller à adopter une mise en page uniforme, à choisir des polices de caractères compatibles [taille, style] ; attention aux signes de ponctuation rejetés en début de ligne, etc.). Attention aussi aux ravages que peut produire le recours à des procédures mal maîtrisées (couper-copier-coller, recherche et remplacement, coupure automatique des mots, etc.). Enfin, il faut mettre en garde contre l'apparente facilité qui consiste à composer et à corriger un texte qui n'a pas été rédigé au préalable. Il y aurait beaucoup à dire sur l'incidence néfaste du traitement de texte sur la clarté du style.

Il va sans dire que le mémoire doit être rédigé dans une langue simple et correcte, qu'il doit être ponctué et orthographié correctement. L'étudiant organisé ne manquera pas de prévoir un délai qui lui permettra de relire son travail à plusieurs reprises afin d'en bannir les imperfections, qui ne manquent jamais d'agacer le lecteur. Il n'hésitera pas à vérifier un mot ou une construction plutôt deux fois qu'une. Il y a pour cela, outre les dictionnaires et les grammaires habituelles, des instruments spécifiques commodes, comme les « dictionnaires des difficultés » qui répertorient les erreurs les plus courantes (➲ Bibliographie, p. 27-28).

Quelques fautes reviennent constamment, malgré les efforts des promoteurs : faut-il rappeler, à titre d'exemple, que

chapitre ne prend pas d'accent circonflexe
État au sens politique prend toujours une majuscule (coup d'État)

occurrence prend deux *r* – comme l'indique le latin *(occurrere)*
presque ne s'élide que dans « presqu'île » (« il est presque arrivé »)
quelque ne s'élide que dans « quelqu'un » (« quelque orgueilleux qu'il soit »)
tout au sens de « tout à fait » est invariable devant voyelle (« tout entière », sans *e)*
tâche prend un accent au sens de « devoir à accomplir » (une *tache*, c'est une salissure)
après que se construit avec l'indicatif (« après qu'il eut parlé »)
bien que se construit avec le subjonctif
°*tout qui* est un belgicisme (fr. *quiconque*), etc.

La disposition en paragraphes ne doit pas être laissée au hasard. Chaque paragraphe constitue une unité de sens que l'on peut détacher du reste de l'écrit. Un paragraphe commence d'ordinaire par un retrait (alinéa). S'il n'y a pas de nouveau paragraphe, il n'y a pas de raison d'aller à la ligne. Il faut éviter de commencer chaque phrase en se reportant au début de la ligne : c'est une pratique qui donne une impression de désordre et trahit souvent un mauvais agencement des idées. Les paragraphes doivent autant que possible être équilibrés, de telle sorte que le texte n'apparaisse ni trop touffu ni peuplé de courants d'air.

Si le sujet traité le permet, il peut être intéressant de diviser les chapitres en paragraphes assez courts et numérotés (1, 1.1, 1.1.1, etc.). Ainsi, on pourra éventuellement composer des index, par exemple des noms propres, en renvoyant aux paragraphes et non aux pages. Le procédé est commode car, dès lors, l'index peut être dressé alors même que le texte n'est pas dactylographié et qu'on ignore encore à quelle page il faudra renvoyer. (Ici encore, le recours à un logiciel de traitement de texte simplifie bien des problèmes.)

Si la plupart des logiciels de traitement de texte permettent aujourd'hui la dactylographie du grec (notamment ceux qui sont mis à la disposition des étudiants au C.I.P.L.), on peut admettre que les citations ou les mots grecs soient manuscrits, pour peu qu'ils soient aisément lisibles (attention aux blancs laissés dans le texte et qu'on oublie ensuite de remplir, surtout en fin de ligne). Dans tous les cas, il est impératif de respecter les règles d'orthographe et d'accentuation.

C. *Les différentes parties*

Outre le texte proprement dit, divisé en sections ou parties (éventuellement), en chapitres et en paragraphes, le mémoire comporte un certain nombre d'éléments utiles, voire indispensables.

1. *Introduction*

Figurant, comme son nom l'indique, en tête, et rédigée par l'auteur (le mot « préface » s'applique à un texte de présentation écrit par quelqu'un d'autre), elle a

pour but de définir le sujet, d'expliquer son intérêt et les raisons qui ont entraîné son choix, d'en faire l'historique, d'exposer la démarche suivie et d'avertir le lecteur de ses éventuelles limites. Il s'agit d'un élément fondamental du travail, essentiel pour le jugement qui va être porté sur lui ; l'étudiant a intérêt, paradoxalement, à le rédiger à la fin, quand il a acquis une vue d'ensemble de son sujet.

2. Corps du texte

➲ p. 13-14.

3. Bibliographie

Son but est double : 1. en indiquant la liste des ouvrages et des articles dont l'étudiant s'est servi, permettre aux membres du jury d'apprécier le caractère plus ou moins approfondi de la recherche et de se rendre compte de ses limites éventuelles ; 2. fournir au futur lecteur intéressé par le sujet ou par un sujet connexe un point de départ qui lui épargnera bien des efforts.

La bibliographie doit donc être limitée et pratique. *Limitée,* elle le sera inévitablement si l'étudiant n'y fait figurer que les études qu'il a effectivement eues en main et utilisées. Signalons au passage, pour la rejeter absolument, la pratique quelque peu ingénue qui consiste, pour « gonfler » abusivement une bibliographie, à donner la référence complète de chacune des éditions d'auteurs anciens utilisées, Collection des Universités de France y comprise ! *Pratique,* donc sélective et critique (p. ex., il peut-être utile de signaler au lecteur un ouvrage dont le titre paraît intéressant, mais dont la consultation s'est révélée décevante).

Les ouvrages et les articles seront cités conformément aux normes en vigueur (➲ p. 21-26) ; les références seront éventuellement accompagnées de l'abréviation qui aura été utilisée dans les notes pour les études les plus souvent citées ou pour distinguer les différentes publications d'un même auteur.

4. Table des matières

L'étudiant qui vient d'achever une recherche parfois longue sait bien que beaucoup d'ouvrages scientifiques ne sont pas tant faits pour être lus d'un bout à l'autre que pour être consultés. Il a eu maintes occasions d'apprécier la commodité d'utilisation de livres manifestement conçus, et bien conçus, dans ce but : table des matières analytique et détaillée, index des noms de personnes, des noms géographiques, des passages cités, des sujets abordés, autant de moyens de retrouver rapidement l'information recherchée. Il a eu tout autant d'occasions de pester contre des auteurs qui se soucient apparemment peu de leur lecteur et lui imposent des tâtonnements parfois fort longs. Puisse-t-il ne pas oublier cette expérience au moment de mettre lui-même au point le résultat de son travail !

La table des matières mérite un soin particulier. Elle doit reprendre les différents chapitres et leurs subdivisions avec, chaque fois, leur titre. Rien n'est plus inutile qu'un livre dont la table des matières présente : chapitre I, chapitre II, chapitre III … et les pages où ces chapitres commencent, sans la moindre indication du contenu.

L'établissement tradif de la table des matières apporte parfois de fâcheuses surprises. Au moment de dresser la liste des différents titres et de leurs divisions, il arrive qu'apparaissent des incohérences dans la succession et l'agencement des titres et des sous-titres. Il faut donc veiller, dès le départ, à donner les intitulés parallèles dans la même typographie. Une grande variété existe en la matière, qui fait alterner les capitales, les espacés, les grasses, les espacements entre les lignes. Une présentation aérée et équilibrée aide le lecteur et le met dans de bonnes dispositions. Dans le même ordre d'idées et si le sujet s'y prête, un titre courant, en haut de page, permet de retrouver rapidement le passage que l'on cherche.

5. Index

C'est l'instrument le plus précis et le plus commode pour retrouver rapidement une information. Le nombre des index utiles et leur nature varie évidemment d'un sujet à l'autre. Un index des noms de personnages anciens paraît cependant utile dans la grande majorité des cas, ainsi qu'un index des textes utilisés. (Celui-ci sera une aide précieuse pour le commentaire de textes : l'étudiant qui cherche à expliquer un passage d'Horace où il est question de la lune, et qui découvre un travail de l'un de ses prédécesseurs portant sur cet astre, sera heureux de retrouver très vite la page précise où figurent éventuellement les informations qui lui seront utiles.) Dans certains cas, un *index verborum* sera également souhaitable, ainsi qu'un index géographique.

6. Cartes et tableaux

S'il comporte un certain nombre d'allusions à des noms de lieux – même sans être proprement géographique –, un mémoire doit comporter une ou plusieurs cartes : c'est une évidence qui ne devrait pas être rappelée. Certains sujets demandent des tableaux de divers genres : arbres généalogiques, listes prosopographiques, etc. On ne peut envisager ici toutes les éventualités : dans tous les cas, la commodité du lecteur doit rester l'objectif principal.

VIII. – *Problèmes techniques*

A. Du bon usage de la note

Un texte scientifique est normalement accompagné de notes. Cela n'implique pas qu'un texte flanqué de notes ait automatiquement un statut scientifique, ni qu'un texte qui en serait dépourvu s'attire *ipso facto* le mépris du lecteur. Cela dit, la note est un instrument bien utile, qui sert essentiellement à trois choses :

- sortir du texte des développements secondaires, mais utiles, et qui en ralentiraient inutilement la lecture ;
- fournir au lecteur qui le souhaite les moyens de contrôler la démarche de l'auteur, qu'il s'agisse de renvois aux textes anciens sur lesquels se fonde l'exposé ou à des démonstrations antérieures contenues dans des études modernes et que l'on juge inutile de reprendre *in extenso* ;
- indiquer des références d'ouvrages ou d'articles qui traitent plus en détail de questions connexes.

Par définition, la note n'est jamais qu'un complément ou un moyen de contrôle. Un texte bien conçu et bien écrit doit donc être lisible sans qu'on doive recourir aux notes.

Dans les ouvrages composés selon les méthodes traditionnelles, les notes viennent en bas de page dans un corps réduit (p. ex., corps du texte en 12 points ; notes en 10 points). Les logiciels de traitement de texte permettant aisément de respecter cette présentation, il n'est plus nécessaire de regrouper l'ensemble des notes en fin de volume ou dans un fascicule séparé (en pratique, cette opération est d'ailleurs fastidieuse avec un ordinateur).

Les notes sont numérotées et introduites dans le texte par des appels de notes en chiffres arabes, qu'on veillera à placer aux endroits adéquats, tant pour le fond que pour la forme. Par défaut, la plupart des traitements de texte placent les appels de notes en exposant [[1]], ce qui est le système le plus recommandable ; on songera toutefois à éviter les confusions possibles, soit avec des chiffres servant d'indice, soit avec des indications de dates.

Plutôt que recommencer la numérotation des notes à chaque page à partir de 1, il est préférable de numéroter en continu les notes d'un chapitre, voire toutes celles du travail. Le seul inconvénient dans un volume d'une certaine ampleur proviendrait d'appels de note à trois, voire à quatre chiffres. Mais, dans le cas d'un travail d'une centaine de pages, ce serait l'indice d'un nombre de notes exagérément élevé (p. ex. [1024]) et donc d'un exposé mal conçu.

La note elle-même doit être concise, sinon de style télégraphique, et respecter les règles de l'art de citer (cf. *infra*). Si elle comporte plusieurs éléments distincts, ceux-ci seront séparés par un tiret, mais ne feront pas l'objet d'alinéas distincts : on ne va jamais à la ligne dans une note.

B. *L'« art de citer »*

Aucune étude scientifique ne peut se dispenser de citer les textes anciens qu'elle a utilisés et qu'elle doit discuter. L'auteur d'un travail scientifique est également sans cesse amené à fournir les références des études modernes dont il s'est servi et dont il s'inspire, voire à en extraire de courts passages qu'il reproduira textuellement en en indiquant, bien entendu, l'origine.

Pour d'évidentes raisons de clarté et de commodité, les citations doivent respecter un certain nombre de conventions qui forment l'« art de citer » (*ars citandi*). Celui-ci, comme toutes les conventions, varie parfois considérablement selon les pays. L'art de citer proposé ici, et sur lequel s'est fait l'accord des enseignants de la filière d'études, est celui qu'appliquent plusieurs grandes revues de philologie classique, comme *L'Antiquité classique* en Belgique.

On n'introduira pas normalement de *référence* dans le texte. Pour la *citation*, deux cas sont possibles : elle figurera dans le texte ou en note.

1. *Citations dans le texte*

Lorsqu'on cite un passage pris à un autre auteur, deux cas peuvent se présenter : 1. il s'agit d'une citation brève (moins de deux lignes) ; elle est alors encadré de guillemets dans le texte ; 2. si elle est plus longue, on lui consacre un paragraphe et elle est imprimée en retrait, éventuellement avec un interligne moindre, normalement sans guillemets. Le texte cité doit toujours être reproduit tel quel. S'il contient une faute manifeste, elle sera signalée par *(sic).* Si un passage du texte cité n'est pas reproduit, la lacune sera indiquée par (…). Dans tous les cas, un appel de note placé après la citation renvoie à la note où figure la référence indiquant son origine.

Les mêmes règles sont appliquées aux citations en langues modernes (qu'on évitera de multiplier inutilement). Le latin sera toujours en *italiques.* Cet artifice de présentation indiquant par lui-même qu'il s'agit d'une citation, le recours aux guillemets est inutile (la même remarque vaut, *a fortiori* pour le grec).

Lorsqu'on cite dans le texte un contemporain vivant, son nom sera donné avec son ou ses prénoms usuels dont le premier en entier, si du moins c'est son usage. Normalement, on écrit donc A. Dumont ou André Dumont. Sauf cas particulier, le nom n'est pas précédé de « Monsieur » ou de « Madame ». Si on y est malgré tout obligé, on abrégera par « M. » (jamais « Mr. » [usage anglo-saxon]) ou « Mme » ; de toute façon, ces abréviations sont strictement réservée à une personne en vie.

2. *Citations dans les notes*

- Citations textuelles : mêmes règles que pour le corps du texte, mais sans alinéa ;

- Références :

a. *Sources anciennes*

Nom de l'auteur en petites capitales (ou, à la rigueur, en grandes capitales) sous sa forme française quand elle existe, éventuellement abrégée + virgule + titre de l'œuvre (en *italiques*) + livre en chiffres romains + virgule + chapitre en chiffres arabes + virgule + paragraphe en chiffres arabes :

XEN. (ou XÉN.), *Cyr.*, V, 1, 24
TAC. (ou TAC.), *Ann.*, XII, 11, 2.

Les abréviations seront toujours aussi claires que possible ; elles feront l'objet d'une table en fin de volume, ou au moins d'un renvoi à une table existante (par ex. celles du Bailly ou du Gaffiot). La forme du nom de certains auteurs anciens peut varier d'une langue moderne à l'autre : TITE-LIVE (abrégé T.-L.) se dit LIVY en anglais et LIVIUS en allemend (abrégés LIV.). On veillera à adopter un système uniforme d'abréviations qui respectent l'usage francophone.

Remarques

1. L'abréviation intervient toujours après une consonne et avant une voyelle ; il faut donc renoncer à certaines abréviations du Gaffiot :

CIC., *Cluent.* (et non *Clu.*), 19.

N.B. Attention aussi aux abréviations ambiguës :

PLAT., *Euth.,* 299 B : s'agit-il du dialogue intitulé *Euthyphron* ou *Euthydème* ?

2. L'usage traditionnel qui consistait à donner le nom des auteurs grecs et le titre de leurs œuvres sous une forme latinisée n'est plus recommandable :

PLAT., *Lois* (et non *Leg.,* abrév. de *Leges,* trad. de Νόμοι), I, 643 C
ÉN. TACT. (et non AEN. TACT., abrév. de AENEAS TACTICUS), 4, 8
LUC., *Dial. court.* (et non *Dial. mer.,* abrév. de *Dialogi meretricii,* trad. de Ἑταιρικοὶ διάλογοι), 13, 5.

3. Il peut arriver qu'une œuvre traditionnellement attribuée à tel auteur ne soit pas de lui. Le nom de l'auteur sera alors muni de crochets droits ou précédé de « Ps.- » (pour Pseudo-) :

[PLUT.] ou Ps.-PLUT., *Rec. hist. parall.,* 16 (= *Mor.,* 309 E)

N.B. Attention à une méprise courante : si Plutarque est un auteur, il n'existe pas, en revanche, *un* pseudo-Plutarque. Sauf cas particulier, l'appellation « Pseudo-X » a une valeur générique et ne désigne pas un auteur déterminé : il peut donc exister autant de Pseudo-X qu'il y a d'œuvres attribuées à tort par la tradition à X.

4. Les chiffres romains sont réservés à la numérotation des *livres* (pas à celle des chapitres [ou subdivisions assimilées : poèmes faisant partie d'un même livre, etc.] et les paragraphes) :

PIND., *Olymp.*, 6, 45-47 (pas VI, 45-47)
SALL., *Cat.*, 51, 3 (pas LI, 3)
HOR., *Odes,* III, 24, 25 (pas III, XXIV, 25 ou 3, 24, 25)
T.-L., I, 16, 3 (pas I, XVI, 3 ou 1, 16, 3).

5. Si l'auteur n'a écrit qu'une seule œuvre (ou qu'une seule nous est parvenue), il est inutile de mentionner son titre :

HDT., II, 55-56
T.-L., XXIV, 47, 3.

6. Certains auteurs se citent d'une manière un peu particulière, soit que l'on fasse référence à des subdivisions autres que celles qui ont été indiquées plus haut, soit que l'usage impose de renvoyer à une édition déterminée, en en indiquant alors la page. Voici quelques exemples, grecs et latins, parmi les plus courants :

HOM., A 1 (ou *Il.,* I, 1)
HOM., α 1 (ou *Od.,* I, 1)
PLAT. *Rép.*, III, 404 B-C
ARIST. (ou ARSTT.), *Pol.*, I, 1253 a 7-9
DION CHRYS., 12 *(Olympique)*, 81
STRAB., VI, 1, 9 (p. 260 C.)
DIOGENIEN, 3, 50 Leutsch-Schneidewin (*C.P.G.*, t. I, p. 224)
PLUT., *Fort. Rom.,* 13 (= *Mor.*, 323 B)
ENNIUS, *Ann.*, 103 Skutsch
FEST., *s.v. Oscus* (p. 218, l. 12-13 Lindsay)
VAL. MAX., VIII, 7, ext. 3
TERT., *C. Praxéas*, 3, p. 230 Kroymann (*C.S.E.L.*, 48, 3).

8. Pour citer des *fragments* : nom de l'auteur en capitales + virgule + fr. n° (celui de l'édition de référence) + nom de l'éditeur moderne (indispensable, puisque la numérotation des fragments peut varier d'une édition à l'autre) + (éventuellement) référence de l'édition entre parenthèses. Dans certains cas, il est souhaitable d'indiquer la *source* du fragment entre parenthèses et précédée du signe = (cette précision peut donner une idée sur la nature de la source) :

SAPPHO, fr. 118 Voigt
EUPOLIS, fr. 93 Kassel – Austin (*P.C.G.,* t. V, p. 341)
HENIOCHOS, fr. 2 Kock (*C.A.F.*, t. II, p. 432)
MNASEAS, fr. 2 Müller (*F.H.G.*, t. III, p. 149)
FURIUS BIBACULUS, fr. 4 Morel (*F.P.L.*, p. 81)
TIRON, fr. 13 Funaioli (= GELL., XIII, 9, 4)
Orphicorum fragmenta, 31 Kern.

Certaines éditions de fragments (philosophes présocratiques, historiens grecs) se citent suivant des règles particulières :

DEMOCRITE, 68 A 157 Diels[6] – Kranz
ÉPHORE, 70 T 1 Jacoby
ANDROT., 324 F 24 Jacoby (= PLUT., *Sol.,* 15, 2).

9. Pour citer les *scholies* :

schol. RV à ARIST., *Lys.*, 191 (avec mention du ou des mss où figure la scholie)
schol. à JUV., 6, 455 Wessner (p. 102, l. 10-11).

10. *Inscriptions* : titre du recueil abrégé en *italiques* + virgule + tome en chiffres romains + n° de l'inscr. en chiffres arabes + n° de la ligne (sauf, peut-être, en cas de texte très court) + provenance et date entre parenthèses (même approximative) :

S.I.G.[3], 352, 6
I.G., I[2], 372, 42
I.G., II[2], 2361, 16
I.G., XII, Suppl., 388
T.A.M., I, 84, 3
A.É., 1941, 116 (150 apr.).

Il peut être utile de mentionner, après la référence de l'édition utilisée, un renvoi à un recueil d'accès (plus) aisé :

C.I.L., I[2], 724, 1 = *I.L.S.*, 874 (Alba Fucens, 82-80 av.)
R.D.G.E., 18, 90 = *O.G.I.S.*, 441 (Stratonicée, 81 av.).

N.B. Dans ce cas, attention au signe =. Il doit signifier que le texte est identique dans les deux éditions et qu'elles peuvent être utilisées indifféremment. Toujours vérifier que le texte cité est le même dans les deux éditions.

11. *Papyrus :* titre du recueil abrégé en *italiques* (conformément aux normes en vigueur, cf. E.G. TURNER, *Greek Papyri. An Introduction*, Londres, 1968, p. 156-171) + tome (sans virgule) + numéro du pap. + n° de ligne + date :

P.Hamb. 118, col. II, 45-50
P.Oxy. XXII, 2349, 35 (70 apr.).

b. *Ouvrages modernes*

– *Livres*

Initiale du (ou éventuellement des) prénom(s)
+ nom (en petites capitales) + virgule
+ titre en *italiques* + virgule
+ numéro de l'édition + virgule
+ ville d'édition (sous sa forme française) + virgule
+ (éventuellement) maison d'édition + virgule
+ date + virgule
+ page(s).

Remarques

1. L'allemand met toujours une majuscule à tous les noms communs. Dans les références bibliographiques, l'anglais met une majuscule à tous les mots « pleins ».

H. HOMEYER, *Die antiken Berichte über den Tod Ciceros und ihre Quellen,* Baden-Baden, 1964.

A.M. WARD, *The Conference of Luca. Did it Happen ?,* dans *AJAH,* 5 (1980), p. 48-63.

2. Certaines voyelles allemandes sont surmontées d'un *Umlaut* (¨). Il doit toujours apparaître (minuscules, petites et grandes capitales : Müller, MÜLLER, MÜLLER). Si la machine employée ne le permet pas, on fera suivre la voyelle d'un e (Mueller, etc.).

P. CHANTRAINE, *Dictionnaire étymologique de la langue grecque*, Paris, 1968, *s.v.* βουβάλιον, p. 188

H. FRÄNKEL, *Dichtung und Philosophie des frühen Griechentums*, New York, 1951, p. 156

T.R.S. BROUGHTON, *The Magistrates of the Roman Republic*, t. II, New York, 1952, p. 229

P.A. BRUNT, *Conflits sociaux en république romaine*, tr. de l'anglais par M. Legras-Wechsler, Paris, 1979.

3. Dans une citation d'un ouvrage moderne écrit en latin (ou dont le page de titre est en latin), on ne conserve pas la forme latinisée du prénom et du nom de l'auteur :

lat. Guilelmus DINDORF(IUS) : Wilhelm DINDORF, d'où W. (pas G.) DINDORF
lat. Henrica MALCOVATI : Enrica MALCOVATI, d'où E. (pas H.) MALCOVATI
lat. Udalricus de WILAMOWITZ : U. von (pas de) WILAMOWITZ-MOELLENDORFF

4. Le nom de la ville d'édition sera donné en français quand il existe, ou dans la langue du lieu, jamais en latin ni dans une autre langue. Il faut donc faire les transpositions nécessaires, et remplacer, par exemple, « The Hague » par « La Haye », ou *Aquisgranum* par « Aix-la-Chapelle » [N.B. Munich se dit en italien « Monaco » : on voit le danger !].

Pour la traduction des noms latins de villes modernes, cf. G. FREUND – N. THEIL, *Grand dictionnaire de la langue latine*, 3 t., Paris, 1866, ou J.G.Th. GRÄSSE, *Orbis Latinus*, 2e éd. revue par Fr. BENEDICT, Berlin, 1909 (également consultable via Internet, à l'adresse http://www.columbia.edu/acis/ets/Graesse/contents.html).

Que le nom de la ville soit donné en français ou non, il convient de respecter scrupuleusement son orthographe (« New York » sans trait d'union ; « Munich » ou « München », pas *Münich, etc.).

5. Si une maison d'édition possède des bureaux dans plusieurs villes, seul le nom de la première peut être mentionné (par ex., pour Olms : Hildesheim seul).

6. La date de publication est toujours donnée en chiffres arabes. S'il y a plusieurs tomes publiés à des dates différentes, on donnera, selon les cas, les dates extrêmes de la publication (référence bibliographique générale) ou le numéro du tome suivi de la date de publication entre parenthèses (citation ponctuelle).

7. Le renvoi à la page (ou aux pages) est noté p. 1 ou p. 1-10 (mieux que pp. 1-10). Si l'édition mentionnée n'a pas été produite par la même maison que la première, on mentionnera la ville, la maison d'édition et la date entre parenthèses et après la mention de l'édition. Si on cite une édition particulière d'un tome déterminé, on l'indiquera entre parenthèses après la mention du tome : « II (4e éd.) ». Dans ce cas, on trouve de plus en plus souvent le chiffre en exposant (II^4), dont l'usage est traditionnel en épigraphie (*S.I.G.*^{3} = *Sylloge inscriptionum Graecarum*, 3e éd. ; *C.I.L.*, I^2, etc.).

8. Il faut distinguer soigneusement une nouvelle édition d'une simple réimpression, encore que, dans la pratique, la distinction soit parfois malaisée à établir (par exemple pour certains volumes de la Collection des Universités de France). Normalement une réédition implique une modification, une transformation ou une addition (parfois une simple mise à jour de la bibliographie), tandis qu'une réimpression reproduit *in extenso*, sans modification, une édition antérieure. Dans le premier cas, on mentionne une édition comme telle, tandis que, dans le second, on peut noter, après la date de l'édition (ou de la dernière édition), celle de la réimpression entre crochets droits ou entre parenthèses. Dans le cas, assez fréquent, d'une réimpression anastatique, il est utile, dans la bibliographie, de donner aussi entre crochets le nom de la ville et de la maison d'édition, s'ils sont différents de ceux de l'édition reproduite :

A. MEILLET, *Esquisse d'une histoire de la langue latine*, 3e éd., Paris, Klincksieck, 1933 [1977].

E.A. SOPHOCLIS, *Greek Lexicon of the Roman and Byzantine Periods,* 2e éd., 2 vol., New York, 1887 [Hildesheim, 1992].

N.B. Attention à une erreur fréquente, qui consiste à donner la seule date de réimpression : le *Dictionnaire des antiquités* de DAREMBERG – SAGLIO – POTTIER [d'ailleurs bien trop souvent cité] date de 1877-1919. L'édition de 1962-1963 est une simple réimpression.

9. Certains ouvrages font partie d'une collection : celle-ci sera éventuellement mentionnée après les renseignements qui précèdent, le titre de la collection et le numéro éventuel de l'ouvrage étant entre parenthèses.

10. Il existe des ouvrages dus à plusieurs collaborateurs. En général, quand ceux-ci sont plus de quatre, on se borne à donner le titre de l'ouvrage suivi du nom du ou des éditeurs scientifiques.

11. Si l'on renvoie dans une même note à plusieurs ouvrages (ou articles) relatifs au même problème, ils seront cités dans l'ordre chronologique, sauf raison particulière.

– Dictionnaires et encyclopédies

Il est indispensable d'indiquer le nom de l'auteur, la date de l'article et son étendue (attention : certains ouvrages comportent deux colonnes numérotées par page, comme la *R.-E.* ; pour les articles très longs, il est utile d'indiquer les pages particulières auxquelles on renvoie). Si le prénom de l'auteur n'est pas donné, mais a pu être retrouvé par ailleurs, il sera restitué entre crochets droits :

[M.] WELLMANN, art. *Delphin* (1), dans *R.-E.*, IV, 2 (1901), col. 2504-2509.
E. ORTH, art. *Stier*, dans *R.-E.*, III A, 2 (1929), col. 2514-2515.
[M.] GELZER, art. *M. Iunius* (53) *Brutus*, dans *R.-E.*, X, 1 (1917), col. 973-1020.
Ph. FABIA, art. *Salus*, dans *Dict. ant.,* IV, 2 (1911), col. 1056-1061.
W. SCHWAHN, art. *Tamiai,* dans *R.-E.,* IV A, 2 (1932), col. 2099-2136 (Athènes : 2105-2114).

N.B. Pour la *R.-E.*, le prénom de l'auteur, souvent omis en fin d'article, se retrouvera sans difficulté grâce à l'index de H. GÄRTNER – A. WÜNSCH, *R.E. Register der Nachträge und Supplemente,* Munich, 1980 (cote 8 BO 16). Voir aussi les index de *L'Année philologique.*

– Articles de revues

L'usage français le plus courant est de ne pas distinguer les titres d'articles des titres de livres et de les donner en *italiques* également (au contraire de l'usage anglo-saxon, qui met les premiers entre guillemets). Le titre de la revue sera abrégé d'après la liste de *L'Année philologique* (reproduite en tête de chaque tome ; liste plus complète dans P. ROSUMEK, *Index des périodiques*…, Paris, 1982 ; cote 7 S 01).

Tome et année en chiffres *arabes* ; l'année entre parenthèses après le tome :

W. KOPPERS, *Pferdeopfer und Pferdekult der Indogermanen*, dans *Wiener Beiträge*, 4 (1936), p. 279-409.
R. MCMULLEN, *Provincial Languages in the Roman Empire*, dans *A.J.Ph.*, 87 (1966), p. 1-17.

N.B. Les abréviations des titres de revues sont fournies tantôt avec des points (*A.J.Ph.*), tantôt sans (*AJPh*) ; ce dernier procédé correspond à l'usage en vigueur dans *L'Année philologique.*

Cette règle souffre des exceptions ; ainsi certaines revues n'ont pas de numéro de tome (*B.A.G.B., C.R.A.I.* …). D'autres sont divisées en fascicules dont la numérotation recommence chaque année, ou est indépendante de celle-ci. Le numéro du fascicule apparaîtra alors après celui de l'année et sans parenthèses :

P. VEYNE, *L'hellénisation de Rome et la problématique des acculturations*, dans *Diogène*, 1979, n° 106, p. 3-29.

Si l'article est reproduit dans des *Kleine Schriften*, il est toujours utile de l'indiquer :

E. GABBA, *Eduard Schwartz e la storiografia greca dell'età imperiale,* dans *A.S.N.P.,* 9 (1979), p. 1033-1049 (= *Cultura classica e storiografia moderna,* Bologne, 1995, p. 219-235).

– *Articles d'ouvrages collectifs (ouvrages écrits en collaboration, mélanges, actes de colloques)*

On citera le nom de l'auteur, précédé de l'initiale de son prénom, le titre de sa contribution puis, après la mention « dans » (et non « in »), le titre général de l'ouvrage, suivi du nom du ou des éditeur(s) scientifique(s), puis des indications habituelles :

E. GABBA, *Scienza e potere nel mondo ellenistico*, dans *La scienza ellenistica. Atti delle tre giornate di studio tenutesi a Pavia dal 14 al 16 aprile 1982*, éd. par G. GIANNATONI – M. VEGETTI, Naples, 1984, p. 13-37

M. CRAWFORD, *Greek Intellectuals and the Roman Aristocracy*, dans *Imperialism in the Ancient World*, éd. par P.D.A. GARNSEY – C.R. WHITAKER, Cambridge, 1978, p. 193-208

L. LAFOSCADE, *Influence du latin sur le grec*, dans *Études de philologie néo-grecque*, éd. par J. PSICHARI, Paris, 1892, p. 83-158 (Bibl. de l'É.P.H.É., t. 92).

D. MUSTI, *Polibio negli studi dell'ultimo ventennio*, dans *A.N.R.W.*, I, 2 (1972), p. 1114-1181

J.-L. FERRARY, *Rome, les Balkans, la Grèce et l'Orient au deuxième siècle av. J.-C.*, dans *Rome et la conquête du monde méditerranéen*, t. II *(Genèse d'un empire)*, sous la dir. de Cl. NICOLET, Paris, 1978, p. 729-788.

Lorsque le titre d'un recueil de « mélanges » *(Festschrift)* ne fait pas apparaître clairement qu'il s'agit d'un ouvrage de ce type, on suppléera cette indication entre parenthèses :

M.R. DILTS, *Manuscripts of Appian's* Iberica *and* Annibaica, dans Φιλοφρόνημα *(Festschrift M. Sicherl),* Paderborn, 1990, p. 37-42.

E. LEPORE, *Timeo in Strabone V, 4, 4, 242-243 C. e le origini campane*, dans *L'Italie préromaine et la Rome républicaine (Mélanges J. Heurgon)*, t. II, Rome, 1976, p. 573-585.

– *Comment « reciter »*

Lorsqu'on et amené à citer plusieurs fois un ouvrage, il est inutile de répéter chaque fois toutes les indications bibliographiques. On se borne à l'essentiel. Toutefois, sauf rares exceptions, il faut bannir complètement les mentions du type *op. cit.*, *loc. laud.* ou *l.l.* De tels renvois, à plusieurs pages de distance, provoquent l'égarement du lecteur qui ne sait plus précisément quel est l'ouvrage cité. On préférera les dispositions suivantes : quand un seul ouvrage d'un auteur doit être souvent cité, on peut se contenter de son nom suivi des indications de pages, à la

condition que l'ouvrage soit donné avec sa référence complète dans la bibliographie qui accompagne le mémoire.

Dans le cas d'un auteur dont plusieurs ouvrages sont cités, on reprendra le ou les premiers mots significatifs du titre, éventuellement en les abrégeant, mais sans les modifier, ni en changer l'ordre. Bien entendu, ici encore, la bibliographie annexée au travail donnera les références complètes avec, si besoin est, l'abréviation utilisée.

FRÄNKEL, *Dichtung*, p. 162.
MEILLET, *Esquisse*, p. 287.

Deux remarques en guise de conclusion

Les règles ou recommandations qui viennent d'être énoncées paraîtront peut-être compliquées, tatillonnes ; elles sembleront peut-être attacher de l'importance à ce qui n'en a guère. Ce serait là se tromper gravement. L'art de citer procède de la longue expérience de plusieurs générations. Que de temps chacun gagnerait dans le travail philologique si de semblables règles avaient toujours été appliquées ! Le but visé ici n'est pas d'endiguer l'enthousiasme de celui qui écrit, mais bien d'obliger à un maximum de clarté et de précision. Même à un degré très humble et très matériel, ces deux qualités doivent continuer de caractériser toute philologie bien comprise.

Un mémoire de licence est, par définition, spécialisé. La diversité des disciplines traitées dans la filière de langues et littératures classiques est telle que l'on ne peut espérer trouver parmi les membres du jury trois spécialistes de la question. À vrai dire, il y a plutôt là un élément positif. Rien n'est pire qu'un travail inutilement jargonnant et ésotérique qui serait accessible aux seuls initiés. « Ce qui se conçoit bien s'énonce clairement » et le jargon abstrait, s'il est mal maîtrisé, n'est souvent qu'un paravent qui masque une grande vacuité de pensée. Il faut faire l'effort de la clarté et de l'expression juste, de telle sorte qu'un maximum de personnes puissent lire. Il faut donc veiller à respecter ce principe : tout mémoire de licence en langues et littératures classiques, quel que soit son degré de spécialisation, doit pouvoir être lu par tous les membres de la section, quelle que soit leur spécialité. À l'auteur du travail d'en tenir compte et de définir d'entrée de jeu le but qu'il s'assigne, les limites de son étude et la place qu'il lui attribue dans l'ensemble de la discipline !

IX. – Bibliographie

Les instruments bibliographiques de la discipline, qu'ils soient élémentaires (POUCET – HANNICK ; *Guides de l'étudiant*…) ou spécialisés, ne sont pas repris ici : voir, entre autres, les cours d'*Introduction aux études de langues et littératures classiques* et d'*Exercices.*

1. L'art de la thèse

J. BARZIN – H. GRAFF, *The Modern Researcher*, 3e éd., New York, Harcourt Brace Jovanovich, 1977 : un manuel de recherche historique marqué au coin de l'esprit pratique américain. Plus large que les précédents, il concerne non seulement la rédaction du travail, mais aussi l'ensemble de la recherche, avec nombre de conseils très concrets (comment utiliser une bibliothèque, consulter un fichier …)

M. BEAUD, *L'art de la thèse*, Paris, La Découverte, 1986 : moins directement utilisable, car spécifiquement axé sur la France, mais contient des éléments originaux.

U. ECO, *Come si fa una tesi di laurea. Le materie umanistiche,* Milan, 1977 [1997] : définition de la « tesi di laurea » ; conseils sur le choix du sujet, la recherche des sources et de la bibliographie ; les étapes du travail, la rédaction définitive.

J.-P. FRAGNIERE, *Comment réussir un mémoire*, Paris, Dunod, 1986 : le plus utile ; nombreuses indications pratiques sur des points qui n'ont pu être abordés dans la présente brochure ; style simple et direct, souvent humoristique.

Tr.L. HAUSER – L.L. GRAY, *Writing the Research and Term Paper*, New York, Dell, 1965 : en appendice, un fac-similé de travail d'étudiant corrigé par l'enseignant.

G. JUCQUOIS, *Le travail de fin d'études. But, méthode, présentation*, Louvain-la-Neuve, Cabay, 1984 : plus restreint que son titre ; série d'indications assez décousues concernant essentiellement les travaux de linguistique.

M. LENOBLE-PINSON, *La rédaction scientifique : conception, rédaction, présentation, signalétique,* Bruxelles, De Boeck, 1996.

B. PLOT, *Écrire une thèse ou un mémoire en sciences humaines*, Paris, Champion, 1986 : beaucoup plus aride que les deux précédents, mais sans doute plus complet, notamment sur les types de style scientifique, l'art du plan et des transitions.

J.-Cl. ROUVEYRAN, *Mémoires et thèses. L'art et les méthodes*, Paris, Maisonneuve et Larose, 1989 : expose les méthodes efficaces et sérieuses, et l'art (tours de main, trucs) de l'élaboration et de la présentation de tous travaux universitaires.

F. VAN STEENBERGHEN, *Directives pour la confection d'une monographie scientifique, avec applications concrètes aux recherches de philosophie médiévale*, Louvain, Éd. de l'Institut supérieur de philosophie, 1949.

2. Orthographe et présentation

J. DENIS, *Grammaire typographique*, Liège, Thone, 1952.

A. DOPPAGNE, *Majuscules, abréviations, symboles et sigles. Pour une toilette parfaite du texte,* 3e éd., Paris – Bruxelles, 1991.

ID., *La bonne ponctuation. Clarté, efficacité et précision de l'écrit,* 3e éd., Paris – Bruxelles, 1998.

J. DRILLON, *Traité de la ponctuation française,* Paris, Gallimard, 1991.

M. GREVISSE, *Le bon usage*, 12e éd. refondue par A. GOOSSE, Paris – Gembloux, Duculot, 1986.

L.-E. HALKIN, *La technique de l'édition. Conseils aux auteurs pour la préparation de leur copie et la correction des épreuves*, Bruges, Desclée - De Brouwer, 1941.

J. HANSE, *Nouveau dictionnaire des difficultés du français moderne*, Paris – Gembloux, Duculot, 1983.

M. MASSIAN, *Et si l'on écrivait correctement le français ?*, Paris, Hachette, 1986.

G. NIQUET, *Écrire avec logique et clarté*, Paris, Hatier, 1983.

B. PATAR, *Directives aux auteurs pour la confection d'un manuscrit*, Longueuil [Québec], Le Prambule, 1990.

A. PORQUET, *L'orthographe sans peine,* Paris, Assimil, 1979.

A.V. THOMAS, *Dictionnaire des difficultés de la langue française*, Paris, Larousse, 1956 (constamment réédité).

H. VAIREL, *La présentation matérielle d'un manuscrit dactylographié*, Paris, Nathan, 1989.

N.B. La plupart de ces ouvrages peuvent être consultés au service de langue et littérature latines (bureau de M. Dubuisson).

3. Répertoires des mémoires

C. HAUPERT – M. CAPITAINE, *Répertoire des mémoires de licence déposés à l'Université de Liège. Section de philologie classique et d'histoire de l'antiquité (1934-1976)*, 2 vol., Liège, I.P.E.R.B., 1977 (cotes 7 M 41 – 7 M 42).

B. BEUKEN, *Répertoire des mémoires de licence déposés à l'Université de Liège. Sections de philologie classique et d'histoire de l'antiquité (1977-1992),* Liège, I.S.I.S., 1993 (cote 7 M 43).